



CONSIGNE SYNDICALE :

L'UNPNC DEMANDE À TOUS SES ADHÉRENTS ET À TOUS LES PNC DE RESTER CONFINÉS CHEZ EUX !

La situation de crise sanitaire aigüe que nous traversons n'a pas été mesurée à sa juste gravité... En CSE ont été évoqués les moyens de protection mis en œuvre à bord pour les PNC. Ceux-ci sont inadaptés face à la menace qui pèse sur les équipages, ce malgré les efforts déployés par Air France.

Réponse de la Direction : les moyens sont suffisants, il n'y a pas de danger substantiel à bord des avions d'après la médecine du travail qui ne s'inquiète pas plus. (1 Masque de chirurgien par jour de rotation et une paire de gants **iso** changements de masque FFP2 et gants toutes les 3h).

Nous avons formulé des demandes en CSE afin que le service commercial de boisson et de nourriture soit annulé (en l'absence de moyens alternatifs type sachets ou coffrets repas et boissons individuelles...) pour que seule la mission de sécurité soit maintenue.

Réponse de la Direction : des aménagements ont déjà été faits, les équipages peuvent adapter le service (...)

Nous sommes surpris qu'en période de confinement, de trop nombreux vols commerciaux soient effectués : peut-on réellement parler ici d'activité indispensable ??! Nous sommes bien sûr solidaires de nos compatriotes qui se trouvent à l'étranger et qui ont besoin de rentrer par des vols spéciaux mais également de tous nos collègues PNC actuellement en escale. Cependant les PNC ne sont pas des militaires et ne sont pas correctement équipés pour ce type de mission qui incombe à l'armée de l'air. Nous attendions qu'un calendrier soit mis en œuvre pour ces vols, mais nous n'avons pas été écoutés.

Nous recevons tous les jours des messages de collègues PNC dont les symptômes sont évocateurs d'un Covid-19 et qui ont tous travaillé récemment dans nos avions...

**RESTEZ CONFINÉS CHEZ VOUS ET FAITES USAGE DE VOTRE DROIT DE RETRAIT !
LE CONFINEMENT EST LA SEULE MESURE EFFICACE AFIN DE NOUS PROTÉGER
ET PROTÉGER NOS PROCHES POUR POUVOIR BIENTÔT REVENIR PLUS FORTS
ET VOLER PLUS HAUT !**

**L'UNPNC PREND SES RESPONSABILITÉS DANS SON RÔLE DE PROTECTION DES
SALARIÉS : VOLER OU NON NE DOIT PLUS RELEVER D'UN CHOIX INDIVIDUEL
MAIS DOIT ÊTRE L'EXPRESSION D'UNE RESPONSABILITÉ COLLECTIVE FACE AU
DANGER QUE REPRÉSENTE CE FLÉAU INVISIBLE.**